

## Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée

### Déclaration du Groupe Artisanat

La déforestation mondiale a des effets dévastateurs sur le climat, la biodiversité, et aussi sur la qualité de vie des populations locales. Or, ce phénomène s'est accéléré au cours des dernières années.

L'avis souligne que l'Union Européenne, à travers les produits qu'elle importe, détient une part significative de responsabilité, en contribuant même indirectement à la dégradation des forêts.

Si des engagements internationaux ou européens ont été pris pour lutter contre la déforestation, ceux-ci n'ont eu encore qu'un effet limité pour répondre à cet enjeu, tout comme les engagements des filières concernées.

Or, le « Pacte vert pour l'Europe » offre aujourd'hui un cadre de nature à donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la déforestation importée.

L'avis propose d'abord de rehausser la part du budget européen consacré à l'action pour le climat dès 2021.

Si nous souscrivons à cette proposition dans son principe, il nous semble que dans le contexte actuel de crise, la réflexion sur le niveau et la répartition du prochain budget européen ne peut qu'être globale, et doit nécessairement articuler les besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Parmi les causes principales de la déforestation importée au niveau européen, l'avis souligne tout particulièrement le poids de la demande de certaines matières premières agricoles – le soja pour l'alimentation du bétail et l'huile de palme pour les agro-carburants - dont la culture s'opère au moyen de la conversion de surfaces forestières en terres agricoles.

Pour réduire drastiquement ces importations, l'avis propose, en s'appuyant sur la PAC révisée, de promouvoir un plan de cultures légumineuses en Europe et de viser la fin des agro-carburants conventionnels.

Là encore, nous approuvons de tels objectifs, mais nous nous interrogeons sur la capacité des filières à s'adapter à brève échéance à ces transformations, alors que l'opérationnalité de leur mise en œuvre semble encore suspendue aux avancées de la recherche.

L'avis préconise par ailleurs d'accroître le travail partenarial avec les pays-tiers producteurs. Cela, afin de les accompagner dans une gestion plus durable de leurs forêts, comme dans le développement de pratiques agro-écologiques. Ce point nous semble crucial sachant que les cultures associées à la déforestation représentent souvent une part importante de revenus pour les populations locales.

Enfin, nous approuvons la préconisation visant à améliorer la qualité et donc la crédibilité des labels ou certifications « zéro déforestation ». C'est une question essentielle qui devrait se conjuguer avec une plus forte sensibilisation des consommateurs.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat a exprimé globalement son soutien à l'avis, tout en émettant quelques réserves à travers une partie de ses votes.